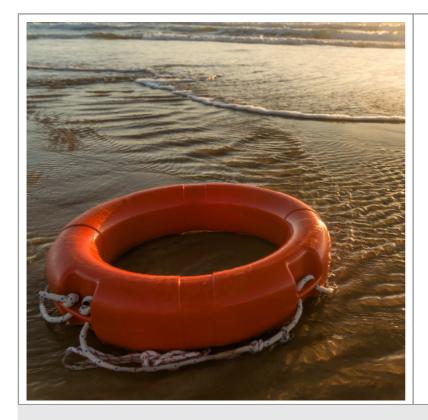
Fiche pratique

Argent / Droit

Choisir un contrat d'assurance vie





1 personne suffit

Plus de 400 sites web pour mieux comprendre et bien choisir



Introduction

Votre banque actuelle va:

- Faire inscrire le transfert au fichier national des comptes bancaires et assimilés (FICOBA).
- Calculer les intérêts acquis sur ce placement et en déduire l'imposition fiscale.
- Transmettre le tout à la nouvelle banque ce qui fait que vous n'aurez à vous occuper de rien.

Votre nouvelle banque va utiliser toutes les informations données par l'ancienne banque et prendra donc son relais en retenant à son tour vos impôts sur les plus-values à la source.

① Bon à savoir : si vous transférez une épargne gérée par l'ancienne banque, ce qui peut être le cas dans le cadre d'une SICAV, la nouvelle banque vous facturera sans doute des droits de garde supérieurs à ce que vous payiez auparavant.



Téléchargez et imprimez plus de 1000 documents

Guides, fiches pratiques, lettres & contrats-type, etc. http://assurance-vie.comprendrechoisir.com/ebibliotheque/ liste

1. À quoi sont destinés les fonds épargnés ?

Vous comptez les transmettre à votre décès

Vous pouvez alors **choisir une assurance vie en cas de décès**, ainsi à votre décès les fonds seront versés aux bénéficiaires que vous avez indiqués au contrat.

1 Bon à savoir : vous n'avez pas besoin de désigner un ou plusieurs bénéficiaires si vous souhaitez transmettre ce capital à vos ayants droit. Cependant, s'ils sont effectivement nommés en tant que bénéficiaires sur le contrat d'assurance vie, la somme qu'ils reçoivent ne sera pas comptée dans l'actif successoral. Ils n'auront donc pas de droits de succession à payer.

Vous comptez récupérer les fonds épargnés au cours de votre vie

Il est possible, par exemple, d'épargner afin d'obtenir un capital qui vous permettra d'améliorer votre retraite.

Vous préférerez dans ce cas opter pour **une assurance vie en cas de vie** dont vous choisissez vous-même la durée.

Exemple: si vous prenez votre retraite dans 15 ans, vous choisissez une assurance vie d'une durée de 15 ans. à l'issue de ces 15 ans, vous pourrez récupérer, soit le capital, soit une rente qui vous sera versée jusqu'à épuisement du capital, capital continuant par ailleurs à fructifier.

Vous n'êtes pas véritablement décidé

Dans ce cas, il existe des contrats **assurance vie mixtes** pour lesquels vous déterminez une durée de vie, mais que vous n'êtes pas obligé de fermer à la date prévue, les fonds revenant à vos ayants droit en cas de décès.

2. Quels risques êtes-vous prêt à prendre ?

Aucun risque, vous aurez besoin de cet argent

L'idéal sera alors de choisir un **contrat avec support en euros**, pour lequel le capital est garanti et le rendement déterminé à l'avance au début de chaque année.

Vous ne pouvez donc pas perdre d'argent lorsque vous avez un support constitué à 100 % de fonds en euros.

Pour en savoir plus, consultez notre page de guide : <u>Assurance vie fonds euros</u>

Vous pouvez prendre des risques sur cette assurance-vie

Vous préférerez alors le **support en unités de compte**, qui ne comporte **pas de garantie du capital** et dont les gestionnaires prennent plus de risques, ce qui vous permet de percevoir une plus-value plus importante, mais encore une fois non garantie.

Cependant, une assurance-vie en unités de compte est la plupart du temps rentable sur une durée de 10 ans.

Vous avez besoin d'une partie de cet argent

Vous êtes prêt à prendre des risques, mais pas trop, vous allez épargner pendant un certain nombre d'années mais pouvez avoir besoin de la somme à un moment donné.

Il vous faut donc un support mixte, comportant une part en unités de compte ainsi qu'une part en euros.

Déterminez quel montant vous souhaiterez avoir à votre disposition tout au long de l'épargne et placez cette somme sur le support en euros, le reste en unités de compte.

1 Bon à savoir : non seulement il est possible de choisir la proportion de support au sein d'une assurance vie mixte mais qui plus est, il est possible d'effectuer ce que l'on appelle un arbitrage, c'est-à-dire changer cette proportion au cours de la durée de l'épargne.

Pour en savoir plus, consultez notre page de guide : Assurance vie multisupport

Nous pouvons, si vous le souhaitez, vous mettre en relation avec un ou plusieurs professionnels près de chez vous.

Ils vous communiquent un devis gratuit et sans engagement.



http://assurance-vie.comprendrechoisir.com/devis

Autres fiches pratiques

- Calculer l'imposition sur les assurances vie en cas de rachat
- Effectuer un rachat sur un contrat d'assurance vie
- Calculer la viabilité d'une assurance vie
- Nommer le bénéficiaire d'une assurance vie
- Réclamer le bénéfice d'une assurance vie
- Calculer l'imposition sur une assurance vie reçue en succession



© Fine Media, 2013

ComprendreChoisir est est une marque de Fine Media - 108, rue des Dames - 75017 Paris

Ce document est la propriété exclusive de Fine Media.

Vous pouvez partager ce document gratuitement en l'état mais vous ne pouvez pas le modifier, le revendre ou en utiliser tout ou parties des textes et images sans autorisation explicite de la part de la société Fine Media. Pour toute question, contactez Fine Media à l'adresse : contact@finemedia.fr